



ANNEXE 1

DES STATUTS DE LA FEDERATION

TAHITIENNE DE FOOTBALL

QUESTIONNAIRE POUR LES ENQUETES

D'INTEGRITE

Partie 1 : dispositions générales

1. Les enquêtes d'intégrité pour les candidats à des postes officiels au sein du Comité Exécutif soumis à ce type de contrôles (ci-après : les candidats) doivent être conduites par l'organe approprié conformément aux dispositions des présents Statuts et de la présente annexe.
2. Les candidats sont tenus de respecter la procédure de contrôle et de déclaration spécifiée aux alinéas 3 et 4 ci-après.
3. Avant la procédure de contrôle, les candidats doivent donner leur accord par écrit vis-à-vis de ladite procédure, et ce par le biais d'un formulaire fourni par l'organe chargé de mener à bien l'enquête d'intégrité. Sans ce consentement écrit, il sera considéré que les candidats concernés ont échoué à l'enquête d'intégrité.
4. Les candidats doivent agir de bonne foi en toutes circonstances et coopérer pleinement à l'établissement des faits pertinents dans un délai raisonnable. Si les candidats concernés ne coopèrent pas avec l'organe chargé de mener à bien l'enquête d'intégrité, il sera considéré qu'ils ont échoué à l'enquête d'intégrité.
5. Il sera considéré qu'un candidat a échoué à l'enquête d'intégrité si celui-ci :
 - i. a fait l'objet de condamnations pénales ou de sanctions disciplinaires par un tribunal civil, notamment si le délit incriminé était un cas substantiel et non une infraction mineure ou une inconduite procédurale
 - ii. a été reconnu coupable et/ou condamné par la Commission d'Éthique de la FIFA et/ou de l'OFC ou toute autre instance sportive à une sanction remettant sérieusement en cause l'exercice des fonctions visées.
6. Sous réserve des dispositions applicables concernant la divulgation et la transmission des informations et des données obtenues dans le contexte des enquêtes d'intégrité conformément à la présente annexe, toutes ces informations et données y afférentes doivent être traitées comme strictement confidentielles par l'organe chargé de mener à bien les enquêtes d'intégrité.

Partie 2 : procédure de déclaration

1. Au début de la procédure de déclaration, chaque candidat doit se soumettre à une identification (vérification d'identité). À cet égard, celui-ci devra soumettre une copie de la page principale de son passeport en cours de validité à l'organe chargé de mener à bien l'enquête d'intégrité. La vérification d'identité doit inclure la vérification/l'identification des éléments suivants :
 - a) prénom(s) et nom(s) ;
 - b) adresse (lieu de résidence) ;
 - c) date et lieu de naissance ;
 - d) nationalité(s).
2. Chaque candidat est tenu de remplir le questionnaire figurant dans la partie 3 ci-après.
3. L'organe chargé de mener à bien les enquêtes d'intégrité peut effectuer des recherches indépendantes afin d'obtenir des informations supplémentaires sur un candidat particulier, ce qui peut inclure des informations sur des intermédiaires ou des parties liées, des mandats, des conflits d'intérêts potentiels, des participations significatives, ainsi que des procédures/enquêtes civiles ou pénales.

Partie 3 : questionnaire

Prénom(s) :	
Nom(s) :	
Adresse (lieu de résidence) :	
Date et lieu de naissance :	
Nationalité(s) :	
Profession :	

1. Avez-vous précédemment été condamné(e) par une décision définitive et exécutoire pour une infraction intentionnelle très grave ou pour une infraction correspondant à une violation des règles de bonne conduite stipulées dans la section 5 de la partie II du Code d'éthique de la FIFA ?

Non Oui

Si oui, veuillez préciser :

2. Une instance dirigeante sportive vous a-t-elle déjà imposé(e) par le passé une sanction ou mesure disciplinaire (ou assimilée) pour des actions constituant une violation des règles de bonne conduite prévues dans la section 5 de la partie II du Code d'éthique de la FIFA ?

Non Oui

Si oui, veuillez préciser :

3. Faites-vous actuellement l'objet d'une procédure ou une enquête disciplinaire, pénale ou civile ?

Non Oui

Si oui, veuillez préciser :

4. J'ai pleinement conscience d'être soumis(se) aux dispositions du Code disciplinaire et d'éthique de la FTF, ainsi que des Statuts et autres règlements de la FTF en matière d'intégrité et je respecte pleinement ces dispositions.

5. J'occupe actuellement les fonctions suivantes dans le football :

6. Les faits et circonstances suivant(e)s peuvent donner lieu à d'éventuels conflits d'intérêts me concernant (cf. notamment art. 12, al. 8 des présents Statuts) :

7. Remarques et observations pouvant revêtir un éventuel intérêt dans le contexte de l'enquête d'intégrité :

8. Je suis pleinement informé(e) et j'accepte que ce questionnaire soit mis à la disposition des membres de l'organe compétent de la FTF.

9. Je suis pleinement conscient(e) que je suis tenu(e) d'informer l'organe chargé de mener à bien l'enquête d'intégrité de tout fait et toute circonstance survenu(e) après que ladite enquête d'intégrité a été effectuée.

10. Je suis pleinement informé(e) et confirme que je suis tenu(e) de collaborer pleinement à l'établissement des faits relatifs à l'enquête d'intégrité à laquelle je suis soumis(e). J'honorerai notamment les demandes de documents, d'informations et autres éléments en ma possession. De plus, j'assurerai la mise à disposition de documents, informations et autres éléments dont je ne dispose pas mais que je suis en droit d'obtenir.

11. Je suis pleinement informé(e) et confirme que l'organe chargé de mener à bien l'enquête d'intégrité peut également demander des informations sur d'éventuelles sanctions (questions 1 et 2 ci-avant) directement auprès de la FIFA et/ou de l'OFC, ainsi qu'auprès d'autres institutions. Dans ce contexte, je libère par la présente les institutions concernées de toute obligation de confidentialité concernant les informations en question.

12. Je suis pleinement informé(e) et confirme que l'organe chargé de mener à bien l'enquête d'intégrité peut collecter d'autres informations sur ma personne conformément à l'alinéa 3 de la partie 2 de la présente annexe.

(Lieu et date)

(Signature)